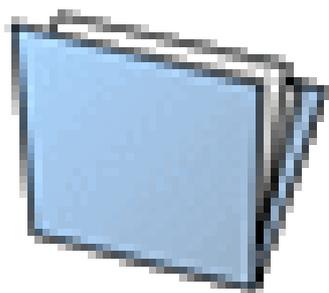


<http://www.ac-grenoble.fr/ien.annecy3/spip.php?article352>

# Convention départementale pour l'accueil des stagiaires dans les écoles

- Espace administratif - Direction d'école -



Date de mise en ligne : jeudi 25 septembre 2014

---

Copyright © Inspection de l'Éducation Nationale - Annecy Ouest - Tous droits  
réservés

---

## Convention départementale pour l'accueil des stagiaires dans les écoles

---

Les écoles sont amenées à accueillir des stagiaires venus d'horizons différents. L'accueil d'un stagiaire est toujours soumis à l'autorisation du directeur. Cet accueil nécessite qu'une convention soit établie entre l'organisme qui envoie le stagiaire et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale représentée par Monsieur le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

Vous trouverez ci-joint le modèle de convention à utiliser (à l'exclusion de tout autre) pour signature. Un modèle unique est proposé.

ATTENTION ! Ce document remontant maintenant à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, sous couvert de votre IEN de circonscription, il est nécessaire de prévoir des délais de cheminement permettant le traitement de la demande. Délai conseillé : la convention doit parvenir à votre IEN 4 semaines avant le début du stage.

Vous devez donc :

[-] Récupérer auprès du stagiaire 4 exemplaires de la convention renseignée et signée par le responsable de son organisme de formation (ou établissement scolaire) ainsi que par lui-même.

[-] Remplir en accord avec le stagiaire les rubriques de la convention concernant les modalités du stage.

[-] Porter clairement votre avis sur la convention, signer et dater à l'emplacement prévu pour le directeur sur tous les exemplaires.

[-] Faire signer l'enseignant qui sera désigné comme tuteur du stagiaire (il est possible que ce soit également le directeur).

[-] Transmettre à votre IEN le plus rapidement possible.

[-] Attendre le retour de la convention signée par Monsieur le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale pour débiter le stage.